

ENVIRONNEMENT SOCIOÉDUCATIF ET RÉSULTATS À L'EXAMEN NATIONAL DE FIN D'ÉTUDES PRIMAIRES DANS LES ÉCOLES PRIVÉES ET PUBLIQUES DE LA PROVINCE ÉDUCATIONNELLE KINSHASA-FUNA

Par

Clarisse BOTUNGU MOLOTO

Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

et

Henri-Bonard BAMFUMU MUSASA

Chef de Travaux à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

RÉSUMÉ

Dans cette étude, il était question de comparer l'environnement socioéducatif et les résultats des élèves des écoles privées et publiques à l'examen national de fin d'études primaires afin de voir l'influence de cet environnement sur les dits résultats. Ce présent article nous a montré clairement que les résultats des élèves écoles primaires privées de Kinshasa-Funa à l'examen national de fin d'études primaires sont aussi insatisfaisants que ceux des écoles publiques. De même leur environnement socioéducatif ne se diffère pas et de manière globale, il n'est pas bon. Cela ne permet pas à ces écoles d'être efficaces.

Mots-clés : *Environnement socioéducatif, climat scolaire, pratiques éducatives, pratiques et climat organisationnels, efficacité de l'enseignement résultats à l'Examen national de fin d'études.*

SUMMARY

In this study, it was a question of comparing the socio-educational environment and the results of students in private and public schools with the national exam at the end of primary education in order to see the influence of this environment on the said results. This article has made it clear to us that the results of private primary school students in Kinshasa-Funa on the national primary school leaving examination are as unsatisfactory as those of public schools. Likewise, their socio-educational environment does not differ and overall it is not good. This does not allow these schools to be effective.

Keywords: *Socio-educational environment, school climate, educational practices, organizational practices and climate, teaching effectiveness national exit exam results*

1. INTRODUCTION

Le système éducatif congolais se dote les objectifs de favoriser l'épanouissement intégral et harmonieux de chaque personne afin de le rendre utile à elle-même et de réaliser son insertion dans la société. Ainsi, l'enseignement primaire a pour mission de préparer l'enfant non seulement à s'intégrer utilement dans la société en lui apprenant à s'exprimer oralement et par écrit ; à résoudre les problèmes de la vie qui nécessite les mathématiques mais aussi à poursuivre des études ultérieures. Partout dans le monde, cet enseignement constitue le fondement sur lequel se bâtissent les systèmes éducatifs.

Ainsi, il est important pour toute personne responsable de passer sur le banc de l'école. L'Etat a donc l'obligation de créer les écoles sur base de la carte scolaire pour faciliter tous les enfants à l'accès aux études primaires. Cette possibilité est donnée aussi aux particuliers qui remplissent les conditions édictées dans la réglementation. D'où l'existence des écoles publiques (non-conventionnées et conventionnées) et des écoles privées.

En effet, chaque famille ou individu apprécie tel ou tel autre réseau différemment de l'autre, cela étant car les écoles appartenant dans le même réseau n'ont pas le même mode de fonctionnement. En d'autres termes, certaines écoles privées sont bien réputées par rapport aux écoles publiques et vice-versa.

C'est pourquoi, actuellement, dans la ville de Kinshasa en général et dans la province éducationnelle Kinshasa-Funa en particulier, on observe presque dans chacune des avenues au moins l'implantation d'un établissement scolaire privé. Les écoles se multiplient au même rythme que les églises de réveil. A la veille de chaque rentrée scolaire, on observe des communiqués, des messages radiodiffusés, des affiches et publicités de tout genre propagés partout pour annoncer soit la création d'une nouvelle école, soit le rappel pour les inscriptions. Ces écoles prônent toujours de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement mais la plupart d'elles ne remplissent pas du tout les critères de création d'une école.

Les différents critères définis pour la création d'une école privée sont fiables et contribuables à l'éducation de qualité et efficace. Toutefois, il y a lieu d'observer que la plupart des écoles privées de la province de Kinshasa en général et celles de la province éducationnelle de Kinshasa-Funa en particulier ne remplissent pas ces critères mais continuent toujours à fonctionner. Normalement, l'agrément devrait être retiré.

Bref, créer une école est devenu une façon de faire face à la pauvreté. En conséquence, le système éducatif est affaibli. Certes, il existe des écoles privées réputées pour avoir une formation de valeur. Mais la qualité en fait défaut. Le business dans l'éducation détruit sa mission même. Dans bon nombre d'écoles privées, l'élève est « roi ». Autrement dit, entre l'élève et l'enseignant, le choix du promoteur de l'école est sans équivoque. L'élève est plus important que son formateur. L'enseignant peut risquer la plus lourde peine, allant jusqu'à sa révocation sans le moindre préavis pour avoir sanctionné l'apprenant.

Nous remarquons que la plupart des établissements privés recherche un équilibre financier. C'est pourquoi ils remplissent leurs classes, au besoin leur caisse et au détriment des conditions et de la qualité et de l'efficacité d'enseignement.

Le problème de l'efficacité d'enseignement se pose non seulement dans les écoles privées mais également dans les écoles publiques. En effet, bon nombre d'enfants arrivent à la fin de l'enseignement primaire sans obtenir le certificat. D'autres, par contre, décrochent les certificats mais sans avoir acquis les notions de base. Bien que certaines recherches montrent d'importantes différences entre les écoles au regard de connaissances acquises, il ne revient donc pas nécessairement de penser que les écoles privées sont moins efficaces que les écoles publiques ou vice versa. En RDC. Pourtant, ces deux régimes de gestion exploitent le même programme d'études.

La notion d'efficacité de l'enseignement est d'usage commun dans la sociologie de l'école et suscite des investigations variées privilégiant tantôt l'étude des déterminants structureaux ou organisationnels de l'efficacité, tantôt les comportements des acteurs¹.

La poursuite de la quête de l'efficacité passe par une meilleure appréhension des facteurs rendant les écoles efficaces et des solutions leur permettant de s'engager sur ce chemin de l'efficacité². Dans ce sens qu'il a été démontré que certains contextes scolaires sont plus favorables que d'autres pour la mise en place de pratiques efficaces. Ainsi, les performances des écoliers dans les écoles varient en fonction des environnements d'apprentissage que représentent la salle ou l'établissement dans lesquels ils sont scolarisés. Autrement dit, il existe un effet de l'environnement scolaire sur les acquis des écoliers, c'est pour dire qu'il y a au sein de l'école, un ensemble des conditions malléables susceptibles d'améliorer l'efficacité. Il va sans dire que les écoles ne sont pas seulement déterminées, mais elles sont aussi déterminantes par rapport aux

¹ P. Merle, « L'efficacité de l'enseignement », in *Revue française de sociologie*, Paris, 1998, pp. 565-589.

² A. Masandi Milongo, « Efficacité interne des écoles primaires privées de la ville de Kindu/Maniema », in *Pratique efficaces en milieu éducatif*. Editions universitaires européennes, Kinshasa, 2017, pp. 57-81.

performances³. Sur ce, l'évaluation de l'efficacité des écoles doit tenir compte de leur environnement socioéducatif.

Cependant, la plupart des écoles posent un sérieux problème non seulement du point de vue des infrastructures mais aussi quant à leur environnement socioéducatif. Ces derniers étant déterminants de l'efficacité de l'enseignement. Dans cette étude, nous cherchons à savoir son impact sur l'efficacité interne au niveau de l'enseignement primaire. Sur ce, notre préoccupation s'articule autour des questions suivantes :

- Les écoles privées se différencient-elles des écoles publiques quant à leurs résultats à l'Examen national de fin de l'enseignement primaire (ENAFEP en sigle) ? En d'autres termes, observe-t-on des différences de niveau des résultats à l'examen national de fin d'études primaires entre les écoles privées et les écoles publiques ?
- L'environnement socioéducatif des écoles privées de la province éducationnelle Kinshasa-Funa diffère-t-il de celui des écoles publiques?
- Cet environnement socioéducatif des écoles leur permet-il d'être efficaces. Autrement dit, influence-t-il leurs résultats à l'ENAFEP ?

Sur ce, cette étude vise à comparer :

- les résultats des écoles publiques et privées à l'examen national de fin d'études primaires ;
- l'environnement socioéducatif des écoles privées à celui des écoles publiques afin de connaître son impact sur les résultats de l'ENAFEP.

Et nous supposons que :

- les écoles privées se différaient-elles des écoles publiques quant à leurs résultats à l'ENAFEP. En d'autres termes, on observerait des différences de niveau des résultats à l'examen national de fin d'études primaires entre les écoles privées et les écoles publiques ;
- l'environnement socioéducatif des écoles privées serait différent à celui des écoles publiques ;
- cet environnement ne permettrait pas aux écoles d'être efficaces.

Ainsi, dans cette étude nous nous limitons aux élèves des sixièmes années et aux enseignants de primaire de la province éducationnelle Kinshasa-Funa de l'année scolaire 2018-2019.

³ A. Masandi Milongo & S. Aruna, « Contribution méthodologique à l'évaluation de l'efficacité de l'Institut Technique Médical (ITM) de Kindu à l'aide du questionnaire de l'environnement socioéducatif », in *Pratiques efficaces en milieu éducatif*, 2017, Kinshasa, pp. 82-106.

2. CADRE THÉORIQUE

2.1. Enseignement privé et l'enseignement public

Du point de vue de la gestion et de la création des écoles en Républiques Démocratique du Congo, nous distinguons les écoles publiques et les écoles privées agréées.

Les établissements publics de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel sont gérés, soit directement par les pouvoirs publics, soit par les privés, personnes physiques ou morales, ayant un mandat suivant les modalités déterminées par la Loi-cadre. Cette gestion peut être directe ou indirecte. Elle est directe, lorsque les pouvoirs publics en assurent le fonctionnement avec leurs propres ressources humaines, matérielles et financières. Elle est dite indirecte, quand les pouvoirs publics concluent une convention de gestion avec une personne privée, physique ou morale, dans le cadre du partenariat éducatif comme stratégie et mode de gestion. Dans ce dernier cas, les pouvoirs publics assurent la prise en charge du personnel enseignant et administratif, du fonctionnement des établissements et des bureaux gestionnaires.

La création des établissements publics d'enseignement maternel, primaire et secondaire est de la compétence concurrente du pouvoir central et des provinces conformément à l'article 203 point 20 de la constitution de la République démocratique du Congo. Elle est sanctionnée par l'arrêté du Ministre du Gouvernement central ayant l'enseignement dans ses attributions ou du Gouvernement de province.

Dans cette catégorie, nous distinguons des écoles non-conventionnées et des conventionnées. Les premières sont créées et gérées par l'Etat lui-même à travers ses représentants et les secondes sont créées par l'Etat mais gérées généralement par les communautés religieuses par une convention.

2.1.1. Ecoles privées

Les écoles privées sont considérées comme toute école formelle qui ne fait pas partie du système éducatif gouvernemental. Ces écoles créées et gérées par les privés. Pour créer une école privée, il faut nécessairement répondre à un certain nombre de critères. Ces derniers concernent d'abord, l'initiateur ou le promoteur et ensuite, la procédure à suivre que nous présentons dans ce point.

Le promoteur ou l'initiateur doit être une personne morale ou physique, congolaise ou étrangère présentant les garanties civiques, juridiques, financières, matérielles, morales, pédagogiques, andragogiques, administratives et environnementales. Elle doit se conformer aux lois de la République, disposer d'un personnel de gestion qualifié ayant une expérience

d'au moins cinq ans dans le domaine de l'éducation, n'avoir pas été condamnée pour crimes économiques ou pour toute autre infraction intentionnelle⁴.

S'il s'agit d'une personne physique, elle doit remplir les critères précités et doit avoir au moins 30 ans d'âge. Elle doit présenter une attestation de bonne conduite, vie et mœurs. S'il s'agit d'une personne morale, outre les conditions citées dans le paragraphe précédent, elle doit avoir aussi une personnalité juridique.

Quant aux garanties financières et matérielles, le promoteur est tenu de remplir les conditions suivantes : L'existence des infrastructures viables ainsi que des matériels propres et appropriés ; Le dépôt à terme de six mois dans une institution bancaire ou financière du pays de la somme nécessaire au fonctionnement de l'école ainsi que de la paie du personnel pendant une année au moins ; La détention du titre de propriété du site et des bâtiments destinés à accueillir l'établissement d'enseignement ou le cas échéant, d'un contrat de bail d'immeuble dûment légalisé d'une durée de six ans ; L'attestation indiquant la superficie du site conforme à la réglementation.

Pour ce qui est des garanties environnementales, le promoteur doit détenir l'attestation de l'étude de l'impact environnemental et social du lieu de l'implantation de l'établissement.

Enfin, concernant des garanties d'encadrement moral, pédagogique et administratif, les conditions suivantes sont à remplir : La possibilité d'offrir aux élèves et au personnel, un milieu éducatif susceptible de promouvoir la formation intégrale ; Le dossier du personnel enseignant ; La conformité aux structures et au programme de l'enseignement national ; Le respect minima et maxima des effectifs d'élèves et de personnel administratif conformément à la réglementation.

Il faut noter qu'après avoir rempli tous les critères et conditions (approuvé par le rapport de l'enquête) l'agrément est sanctionné par un arrêté du Ministre du Gouvernement Provincial ou central ayant dans ses attributions l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Ces deux types d'enseignement sont soumis au contrôle pédagogique, administratif, financier et sanitaire suivant les modalités déterminées par voie réglementaire. Ce contrôle est assuré par le corps des inspecteurs.

⁴ Loi-Cadre n°14-004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National. République démocratique du Congo, *Journal officiel*, Kinshasa, 2014.

2.2. Réussite scolaire et l'examen national de fin d'études primaires

La réussite scolaire correspond à la notion traditionnelle de performance scolaire. On la mesure par les résultats, les diplômes obtenus à la fin d'un cursus ou d'un programme. On la mesure aussi par le niveau d'acquisition de compétences, par la persistance dans des cours ou un programme d'études, par la satisfaction au regard de la formation reçue⁵.

La réussite scolaire est synonyme d'achèvement avec succès d'un parcours scolaire (atteinte d'objectifs d'apprentissage et maîtrise des savoirs). Les résultats scolaires et l'obtention d'une reconnaissance des acquis (diplôme, certificat, attestation d'étude, etc.) sont des indicateurs de réussite scolaire. Ce terme est donc porteur d'une idée de rendement et de performance.

Sur le plan quantitatif, la réussite scolaire peut être considérée sur base de l'effectif des apprenants qui passent dans le niveau supérieur ou qui obtiennent les certificats ou diplômes. L'accent est mis, ici, sur les données statistiques. Dans ce travail, nous considérons la réussite dans son aspect quantitatif plus précisément sur base des résultats de l'examen national de fin d'études primaires.

La fin de l'enseignement primaire est évaluée et sanctionnée par un examen national de fin d'études et par un certificat. A l'issue de chaque année scolaire, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique organise un examen national auquel participent les élèves finalistes régulièrement inscrits en sixième année primaire des établissements publics et privés. Cet examen sanctionne la fin des études primaires par une certification et permet à l'élève de faire preuve de ses aptitudes, ses goûts et son intérêt pour sa pré-orientation vers les types d'enseignement au niveau secondaire.

Ce système de l'ENAFEP a été institué par l'arrêté ministériel numéros MINESPSP/CABMIN/387/96 du 30 mai 1996, puis complété par l'arrêté numéro MINESPSP/CABMIN/0047/2004 du 11 mai 2004 portant institution d'un test national de fin d'études Primaires. C'est depuis 1996 que le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel organise cette épreuve nationale pour les élèves finalistes du primaire de l'enseignement national aussi bien sur le territoire congolais que dans les établissements d'enseignement R.D. Congolais à l'étranger.

⁵ D. Barbeau, *Interventions pédagogiques et réussite au Cégep : méta-analyse*, Presse de l'université de Laval, Québec, 2007, pp.267-269.

2.3. Environnement socioéducatif

Les problèmes de comportements et la réussite scolaire sont plus directement influencés par les caractéristiques personnelles des élèves et par la qualité des pratiques éducatives en vigueur dans l'école. L'environnement éducatif a un effet modérateur sur les caractéristiques individuelles. Plus spécifiquement, cet effet modérateur sera inversement proportionnel aux ressources personnelles et familiales des individus.

Ainsi, l'environnement socioéducatif des écoles incorpore diverses composantes du milieu scolaire en les distinguant selon leur nature et leur utilité pour guider l'intervention. Il s'agit plus principalement du climat de l'école, des pratiques éducatives et gestion ainsi que des problématiques perçues et vécues dans l'école (pratiques et climat organisationnels)⁶.

2.3.1. Climat scolaire

Le climat scolaire renvoie principalement aux valeurs, aux attitudes et aux sentiments dominants dans le milieu. Il donne une indication générale du ton et de l'atmosphère qui règnent dans les rapports sociaux, de la valeur accordée aux individus, à la mission éducative de l'école et à l'institution comme milieu de vie. Un bon climat crée une disposition favorable aux apprentissages scolaires et sociaux.

Le climat scolaire est multidimensionnel et, est abordé sous ces cinq angles inter reliés qui permettent, chacun, d'éclairer un aspect spécifique du climat : le climat relationnel, le climat éducatif, le climat de sécurité, le climat de justice et le climat d'appartenance⁷.

Ainsi, les climats relationnel, éducatif, de justice et de sécurité sont reliés entre eux mais encore plus fortement avec le climat d'appartenance.

2.3.2. Pratiques éducatives

Cette dimension concerne le domaine des pratiques, c'est-à-dire ce que les enseignants, la direction et d'autres membres du personnel font dans le quotidien ; ce qui, plus directement que le climat, devrait influencer les apprentissages et la conduite des élèves. Bien entendu, il existe des liens importants entre le climat organisationnel, la nature ou l'ampleur des problèmes à l'école et les pratiques éducatives ou de gestion. Le choix de découper ainsi l'environnement social et éducatif de l'école repose sur la

⁶ M. Janosz, P. Georges & S. Parent, « L'environnement socioéducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu », in *Revue canadienne de Psycho-éducative*, N°27, vol. 2, 1998, pp. 285-306.

⁷ M. Janosz, C. Bouthillier, F. Bowen, R. Chouinard et N. Desbiens, *Rapport de validation du Questionnaire sur l'Environnement Socioéducatif des écoles primaires (QES-primaire)*, Université de Montréal, n°27, vol 2, Montréal, 2007, pp.33-55.

prémisse qu'en matière d'intervention organisationnelle, c'est sur la pratique des gens qu'on doit intervenir en priorité, et non sur leurs impressions générales.

C'est pourquoi, en modifiant ou en améliorant la qualité des pratiques éducatives et de gestion (en fait, ce sur quoi l'école a du pouvoir) que l'on peut, plus durablement, réduire les problèmes à l'école et améliorer son climat. Donc, si la qualité du climat scolaire traduit la qualité du potentiel éducatif de l'école, ce sont cependant les pratiques des intervenants qui assurent, au quotidien, la stimulation, la sécurité ou le soutien des élèves⁸.

Un butinage des travaux renseigne l'existence de huit catégories de pratiques éducatives auxquelles la recherche empirique reconnaît une influence sur la qualité des comportements et des apprentissages des élèves. Il s'agit de l'encadrement des élèves, de l'emphase sur la réussite éducative des élèves, du système de reconnaissance, de la qualité et le temps consacré à l'enseignement, des occasions d'investissement scolaire et parascolaire, de la participation des parents, du leadership éducatif de même que le style de la direction⁹.

Cette dimension des pratiques éducatives diffère des autres en ce qu'elle échappe à l'évaluation par les élèves et, d'autre part, parce qu'elle affecte les autres pratiques qui regardent en particulier l'encadrement et l'enseignement. Par ailleurs, la gestion de l'école devrait avoir un impact important sur le climat relationnel (surtout entre les enseignants et la direction et les enseignants entre eux), le climat éducatif et le climat d'appartenance.

2.3.3. Pratiques et climat organisationnels

Le climat organisationnel est considéré comme étant la moyenne des perceptions individuelles qu'ont les membres (personnel, enseignants, élèves) de leur environnement quotidien qu'est l'école.

Nous remarquons que le climat organisationnel et leadership sont les variables causales principales qui influencent la façon dont les individus interagissant individuellement et en groupe pour produire des résultats. En effet, l'organisation devrait répondre aux besoins et aux attentes des individus qu'elle emploie, afin d'éviter de leur faire éprouver des frustrations. En fait, ils ont un effet direct et immédiat sur le rendement scolaire des apprenants et qu'il est impossible de penser que le milieu socio-économique auquel appartiennent les élèves est le seul, ni même le plus important facteur d'explication de leur réussite.

⁸ M. Janosz., C. Bouthillier., F. Bowen., R. Chouinard, et N. Desbiens, *op. cit*

⁹ *Idem.*

Cette dimension comporte les sous-dimensions suivantes : l'intervention en situation de crises, le lien de collaboration entre l'école et la communauté, l'organisation de l'équipe de travail, de la gestion de l'école, de la relation des parents avec l'école, des règles de l'encadrement à l'école, de ce qui se passe à l'école, de l'expérience personnelle de l'école, de la sécurité de lieux et des problèmes de l'école ou problèmes vécus à l'école.

3. MÉTHODOLOGIE

La présente étude a fait recours à la méthode d'enquête matérialisée par la technique documentaire pour récolter les données relatives aux résultats des élèves à l'Examen national de fin d'études primaires (ENAFEP) et la technique de questionnaire pour recueillir, auprès des enseignants, les informations se rapportant à l'environnement socioéducatif des écoles.

Cet article s'attèle aux élèves de sixièmes années primaires et les enseignants des écoles primaires publiques et privées de la province éducationnelle de Kinshasa-Funa, de l'année scolaire 2018-2019. Sur ce, nous avons tiré un échantillon de 85 écoles dont 21 publiques et 64 privées. Dans ces écoles, nous avons travaillé avec tous les enseignants et les élèves des sixièmes années primaires. Ainsi, l'effectif des enseignants est de 506 dont 162 des écoles publiques et 344 des écoles privées et celui des élèves est de 2891 dont 1055 du public et 1836 du privé.

Le traitement des données issues du questionnaire est fait par la statistique descriptive à l'occurrence le calcul des médians et celui de résultats scolaires par la statistique inférentielle à l'occurrence le test z qui est approprié à la comparaison des deux proportions, c'est-à-dire celle de réussite aux écoles publiques et celle de réussites aux écoles privées.

4. ANALYSE DES DONNÉES

4.1. Appréciation de l'environnement socioéducatif

Pour apprécier l'environnement socioéducatif des écoles concernées dans notre étude, nous avons utilisé le questionnaire sur l'environnement socioéducatif du niveau primaire mis au point et adapté dans le milieu congolais¹⁰. Le choix de cet instrument se justifie en ce qu'il s'agit d'un outil élaboré à partir d'une conceptualisation solide et dont la validité et les qualités éducatives sont solidement établies¹¹.

Ainsi, le traitement des données issues de ce questionnaire par le calcul des médianes, nous a permis d'arriver aux résultats que nous présentons dans le tableau ci-dessous.

¹⁰ A. Masandi Milongo, *op.cit.*

¹¹ Janosz, Bouthillier, Bowen, Chouinard et Desbiens, *op.cit.*

Tableau 1 : Résultats du questionnaire de l'environnement socioéducatif selon les réseaux

Thèmes	Médiane dans les écoles du réseau	
	Publique	Privé
Environnement socioéducatif (tendance générale)	2.97	2.92
Climat à l'école	3.31	3.35
Pratiques éducatives	3.17	3.37
Pratiques et climats organisationnels	2.88	2.69

Source : Notre enquête

De façon générale, l'environnement socioéducatif des écoles primaires privées de la province éducationnelle Kinshasa-Funa est aussi moins bon que celui des écoles publiques avec des valeurs médianes respectivement 2.92 et 2.97.

Par rapport aux différentes dimensions, il ressort que le climat scolaire et les pratiques éducatives ont de valeurs médianes (respectivement 3.31 et 3.17 pour les écoles publiques et 3.35 et 3.37 pour les écoles privées agréées) bonnes. Par conséquent, le climat qui y règne est bon.

Concernant les pratiques et le climat organisationnels, il apparaît que les valeurs médianes 2.88 et 2.69 (respectivement des écoles publiques et privées) sont inférieures à la valeur critique (3) dans les deux régimes de gestion. Cette tendance bascule dans le sens négatif.

De tout ce qui précède, on peut estimer que l'environnement socioéducatif des écoles primaires publiques d'une part, et celui des écoles privées de la province éducationnelle Kinshasa-Funa d'autre part, ne leur permet pas d'être efficaces.

4.2. Analyse des résultats de l'ENAFEP

La fin du cycle primaire est conditionnée par la passation de l'Examen National de Fin des Études Primaire, ENAFEP en sigle. Sur ce, par les palmarès des résultats de différentes écoles concernées dans notre étude, nous avons prélevé les effectifs des réussites et des échecs à cet examen que nous présentons et analysons dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Effectif et pourcentages des réussites et échecs à l'ENAFEP (année scolaire 2018-2019)

Réseau	Indices statistiques				Total	
	Réussite		Echec			
	<i>f</i>	%	<i>f</i>	%	<i>f</i>	%
Public	488	46.26	567	53.74	1055	100
Privé agréé	1087	59,20	749	40,80	1836	100
Total	1575	54,48	1316	45,52	2891	100

Source : Notre enquête

Dans l'ensemble, 54.48% des élèves ont réussi à l'examen national de fin d'études et 45.52% ont échoué. Quant aux régimes de gestion, les écoles privées sont meilleures que les écoles publiques avec un écart de près de 13% des réussites. Pour tester si cette différence est significative, nous avons fait recours à la comparaison de ces deux proportions de réussites (celle des écoles à celle des écoles publiques). Le tableau de ces proportions se présente comme suit :

Tableau 3 : Proportions des réussites et des échecs à l'ENAFEP selon les réseaux (année 2018-2019)

Réseau	Indices statistiques				Total	
	Réussite		Echec		<i>f</i>	<i>p + q</i>
	<i>f</i>	<i>p</i>	<i>f</i>	<i>q</i>		
Public	0488	0.46	567	0.54	1055	1.00
Privé	1087	0.59	749	0.41	1836	1.00
Total	1575	0.54	1316	0.46	2891	1.00

Source : Notre enquête

f = fréquence ou nombre des sujets

p = Proportion des réussites

q = Proportion des échecs

Comparaison de deux proportions

Le calcul statistique des données du tableau 3 nous a conduit aux résultats ci-après :

Tableau 4 : Statistiques des résultats

Indice statistiques	<i>p</i> ₁	<i>p</i> ₂	<i>n</i> ₁	<i>n</i> ₂	<i>p</i> _c	<i>q</i> _c	<i>z</i>	Décision
Valeur	0.46	0.59	1055	1836	0.54	0.46	0.07	NS

NS : Différence non significative.

Après l'analyse statistique des résultats de l'ENAFEP, nous avons trouvé une valeur de *z* (0.07) inférieure à la valeur critique (1.96). Ce qui nous revient à dire que la proportion des réussites à l'ENAFEP des écoles privées ne se diffère pas à celle des écoles publiques avec un risque de moins de 1% de nous tromper. Par conséquent, on n'observe pas de différences de niveau des résultats à l'examen national de fin d'études primaires entre les écoles privées et les écoles publiques.

5. DISCUSSION DES RÉSULTATS ET VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

Cette étude a comparé les écoles primaires privées et publiques quant à leur l'environnement socioéducatif et les résultats des élèves des sixièmes (l'actuelle quatrièmes) années primaires à l'examen national de fin d'études primaires à ceux des écoles publiques.

Par rapport à l'environnement socioéducatif, il ressort de l'analyse des données que dans ces deux catégories d'écoles, dans sa globalité, il n'est pas bon car les valeurs médianes trouvées sont inférieures à la valeur critique. Concernant les dimensions de l'environnement scolaire, dans ces écoles, le climat scolaire et les pratiques éducatives semblent être bons avec de valeurs médianes au-dessus de la valeur critique. Cependant, le climat et les pratiques organisationnelles en sont malsains.

Ces résultats nous ont poussé à infirmer l'hypothèse selon laquelle l'environnement socioéducatif des écoles privées serait différent à celui des écoles publiques.

A ce qui concerne les résultats à l'examen national de fin d'études primaires, les écoles privées ne se différencient pas aux écoles publiques. En d'autres termes, les écoles privées sont aussi moins efficaces que les écoles publiques. Car moins de 6 élèves sur 10 ont réussi à cet examen. Ce résultat nous a amené à rejeter l'hypothèse selon laquelle les écoles privées se différaient-elles des écoles publiques quant à leurs résultats à l'ENAFEP. En d'autres mots, on observerait des différences de niveau des résultats à l'examen national de fin d'études primaires entre les écoles privées agréées et les écoles publiques.

Eu égard des résultats ci-haut, on peut estimer que l'environnement socioéducatif des écoles primaires publiques et privées de la province éducationnelle Kinshasa-Funa, ne leur permet pas d'être efficaces. Ce qui nous revient à valider la troisième hypothèse selon laquelle l'environnement socioéducatif des écoles primaires privées et publiques de Kinshasa-Funa ne leur permettrait pas d'être efficaces.

6. CONCLUSION

Le présent article a montré que les résultats des élèves écoles primaires privées de Kinshasa-Funa à l'examen national de fin d'études primaires sont aussi insatisfaisants que ceux des écoles publiques. De même leur environnement socioéducatif ne se diffère pas et de manière globale, il n'est pas bon. Cela ne permet pas à ces écoles d'être efficaces. Voilà ce qui nous a poussés à formuler les recommandations suivantes à l'Etat, aux autorités de l'enseignement et aux gestionnaires :

- Veiller à l'environnement socioéducatif des écoles car, il est un déterminant important de l'efficacité de l'enseignement ;
- Veiller surtout aux pratiques et climat organisationnel des écoles ;
- Insister sur la collaboration entre l'école et la communauté ;
- Appliquer une gestion managériale qui associe d'autres membres ;
- Organiser le travail en équipe et sécuriser les lieux du travail.

BIBLIOGRAPHIE

- Barbeau, D., *Interventions pédagogiques et réussite au Cégep : méta-analyse*, Presse de l'Université de Laval, Québec, 2007.
- Janosz, M., & Leclerc, D., « L'intervention psychoéducatif à l'adolescence : intervenir sur l'individu ou sur son milieu ? », in *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, n°39, vol. 1, Montréal, 1993, pp. 33-55.
- Janosz, M., Bouthillier, C., Bowen, F., Chouinard R. et Desbiens, N., *Rapport de validation du Questionnaire sur l'Environnement Socioéducatif des écoles primaires (QES-primaire)*, Université de Montréal, n°27, vol 2, Montréal, 2007.
- Janosz, M., Georges, P. & Parent, S., « L'environnement socioéducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu », in *Revue canadienne de Psycho-éducative*, N°27, vol. 2, 1998, pp. 285-306.
- Loi-Cadre n°14-004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National, République démocratique du Congo, *Journal officiel*, Kinshasa, 2014.
- Masandi Milongo, A. & Aruna, S., « Contribution méthodologique à l'évaluation de l'efficacité de l'Institut Technique Médical (ITM) de Kindu à l'aide du questionnaire de l'environnement socioéducatif », in *Pratiques efficaces en milieu éducatif*, 2017, Kinshasa, pp. 82-106.
- Masandi Milongo, A., « Efficacité interne des écoles primaires privées de la ville de Kindu/Maniema », in *Pratique efficaces en milieu éducatif*. Editions universitaires européennes, Kinshasa, 2017, pp. 57-81.
- Merle, P., « L'efficacité de l'enseignement », in *Revue française de sociologie*, Paris, 1998, pp. 565-589.